



AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE

POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME À CARACTÈRE COMMERCIAL COMMUNE DE LA TESTE-DE-BUCH

Le service maritime et littoral organise une publicité préalable pour l'installation d'un kiosque de dégustation sur la plage océane de la Salie Nord - commune de la Teste de Buch - pour les saisons estivales 2022-2023-2024.

Cette autorisation sera soumise à redevance domaniale pour l'occupation du domaine public maritime (DPM). Les montants indiqués correspondent à la saison 2022 et pourraient être réactualisés les saisons suivantes.

Le montant minimum comporte deux parties :

- **une part fixe de 117 €/m²** pour le kiosque dont un minimum de perception de 1 017 € ; **de 35,60 €/m²** pour la terrasse attenante dont un minimum de perception de 445 €
- **une part variable de 2,5 % du chiffre d'affaires hors taxe** réalisé sur le site.

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime sera accordée pour une durée d'exploitation comprise entre le premier juin et le trente septembre de chaque saison. Une période de 15 jours avant la date de début d'occupation et après la date de fin d'occupation sera accordée pour le montage-démontage du kiosque.

Le dossier de candidature devra contenir la fiche de candidature de la DDTM ainsi que le formulaire simplifié d'évaluation d'incidences Natura 2000 correspondant.

Le kiosque de dégustation devra respecter les caractéristiques suivantes :

- ne pas dépasser une surface maximum de 20 m² ; avec une terrasse d'une surface maximum de 12 m²,
- le raccordement du kiosque aux réseaux publics d'eau potable et d'assainissement n'est pas autorisé, ni le raccordement du kiosque à un quelconque système d'assainissement autonome. Il en résulte que l'activité ne doit pas générer d'eaux usées,
- le raccordement du kiosque à un réseau électrique n'est pas autorisé. Il en résulte que l'activité devra être autonome en production.
- il devra être construit ou habillé en bois, et s'insérer le mieux possible dans le site.

Critère de sélection :

En cas de candidatures concurrentes, une commission composée de la commune de la Teste-de-Buch, de l'office national des forêts et de la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde départagera les demandeurs en fonction des critères ci-dessous :

Rang du critère	Critère	Seuil	Nombre de points
1	Emploi à temps plein créé ou conservé par l'attribution	1 emploi	1
		Entre 2 et 3 emplois	2
		Au-delà de 3 emplois	3
2	Eco-responsabilité et insertion paysagère du projet	En fonction des actions et garanties proposées par le pétitionnaire	0 ou 1
3	Production électrique éco-responsable	En fonction des actions et garanties proposées par le pétitionnaire	0 ou 1
4	Autres occupations de plage autorisées	Implantation(s) sur d'autres communes littorales	0
		Aucune autre implantation	1
5	Écart par rapport à la redevance minimale de la part fixe affichée par la DRFIP	De 1 à 10 % supplémentaire	1
		De 11 à 20 % supplémentaire	2
		Au-delà de 20 % supplémentaire	3

En cas d'égalité stricte entre les candidats, la commission pourra procéder à un tirage au sort si les candidats ne peuvent pas être départagés. La commission examinera aussi la recevabilité des offres au regard notamment du respect des prescriptions lors d'attributions de même type sur le domaine public.

**Toutes les demandes d'AOT sur le DPM sont à adresser au SML :
5 quai du capitaine Allègre – BP 80 142 – 33 311 ARCACHON Cedex.**

**Cette publicité sera affichée au siège du SML à Arcachon, ainsi qu'à la mairie de la Teste-de-Buch,
du 03/03/2022 au 24/03/2022 à 16h00, date et heure après laquelle les demandes ne seront plus
recevables.**

La Cheffe du Service
Maritime et Littoral



Delphine CATHALA

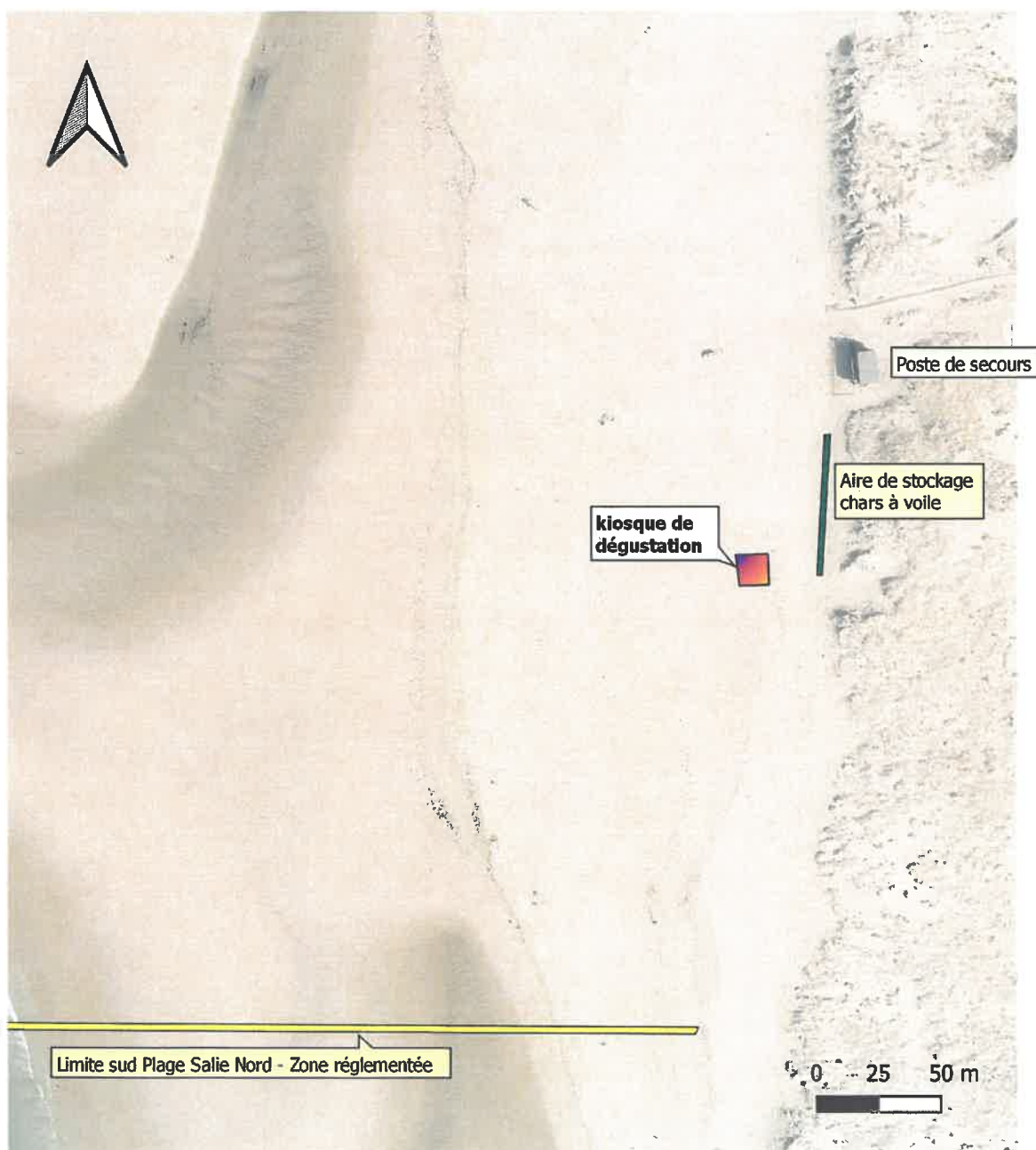
ANNEXE PUBLICITÉ PLAGE OCÉANE DE LA SALIE NORD – Kiosque dégustation

Emplacement indicatif qui devra être validé et actualisé par les services compétents, avant délivrance du titre d'occupation, en fonction de l'évolution du trait de cote



Salie Nord - Saison 2022
Commune de La Teste-de-Buch

DDTM 33
Service Maritime et Littoral
Pôle domanialité et travaux maritimes



Source: DDTM 33
Référentiel: ortho 2018

